

David RICHARD

Maire
07.62.80.95.90
maire@saintpauldevarces.fr

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP	SG	Greffé	RHF	Sec P
Date arrivée : 15 MARS 2023					
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finance	DOC	MGX	Charge COM	Charge mission	Sec PS

A 230316

Saint-Paul de Varcès, le 12 mars 2023

Objet : Réponse de l'ordonnateur au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Paul-de-Varces

Ref. D230190

Monsieur le Président,

Dans le cadre du programme de travail 2022 de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, la chambre a procédé au cours de l'année 2022 au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Paul-de-Varces pour la période 2017-2021.

J'ai bien reçu en date du 13 février dernier le rapport d'observations définitives de la chambre, qui fait suite au rapport d'instruction d'observations provisoires qui m'a été transmis le 8 novembre 2022, à ma réponse à ce rapport ainsi qu'à celle des tiers que la chambre a jugé nécessaire d'interroger (M. Didier ARNAUD, le Parc Naturel Régional du Vercors, le service de la Restauration des Terrains de Montagne (RTM) de l'office national des forêts).

J'ai procédé à la lecture attentive de ce rapport et vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe mes commentaires sur les observations et les recommandations qui y sont formulées.

Je tiens à remercier l'équipe d'instruction de la chambre pour le travail de qualité qu'elle a réalisé, et sa compréhension des difficultés d'organisation auxquelles nous avons dû faire face pendant la durée de l'instruction (absence de Direction Générale des Services et période estivale). Je tiens également à souligner le caractère constructif, et instructif à certains égards, de nos échanges.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

David RICHARD,
Maire



REPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Etabli par délibéré par la chambre le 1^{er} février 2023

Commune de Saint-Paul-de-Varces
(Département de l'Isère)

Exercices 2017 à 2021

En tant que maire de la commune de Saint-Paul-de-Varces, ordonnateur de la commune et responsable de l'équipe municipale et des services de Saint-Paul-de-Varces, je souhaite tout d'abord remercier l'équipe de contrôle pour son écoute et son professionnalisme, et pour l'état d'esprit dans lequel s'est déroulé ce contrôle.

Je souhaite également remercier tout particulièrement les agents du service administratif de la commune qui ont été fortement sollicités pendant ce contrôle, en l'absence de direction générale des services et en pleine période estivale, et qui ont démontré un engagement, un dévouement et un sens du service public sans pareil pour répondre aux demandes de la chambre.

---- * ----

Le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Paul-de-Varces a été réalisé pour les exercices 2017 à 2021.

Avant de le commenter, il convient de resituer le contexte de la période considérée, la gestion d'une collectivité ne pouvant être dissociée de son contexte et de la politique menée.

J'ai été élu en 2014, et réélu en 2020 pour un second mandat avec une équipe largement renouvelée. En 2014, la situation de la commune était délicate. Aucune procédure n'existait, les infrastructures informatiques étaient balbutiantes et le Compte Administratif 2013 avait été jugé insincère par la Trésorerie avec un report systématique d'environ 300k€ de dépenses de chaque exercice sur l'année suivante, impactant la sincérité des comptes produits. Nous avons également identifié des irrégularités, dont certaines ont été portées au contentieux et jugées récemment (illégalité de marché public sur un dossier de copieurs).

Depuis 2014, beaucoup d'améliorations ont été apportées aux bases de gestion, au rythme et avec les capacités d'une commune de 2200 habitants. Il reste cependant des éléments à améliorer, et d'autres à corriger, dont je prends bonne note.

La commune a également recommencé à investir pour l'entretien et la rénovation de ses équipements publics, avec la reconstruction de la salle polyvalente, l'entretien du groupe scolaire, la réalisation d'un terrain de football synthétique, ou encore la construction des ouvrages de protection contre les chutes de blocs, non prévus au début du mandat, qui ont montré leur efficacité lors de l'été 2021. La forte croissance de la population liée à l'application de la Loi ALUR, et la fréquentation en forte hausse des services publics de la jeunesse, ont également été accompagnés avec l'accroissement des effectifs et des infrastructures.

Ces demandes croissantes d'infrastructures et d'adaptation des services publics ont été mis en regard de ressources financières toujours plus contraintes et de perte de contrôle sur des compétences précédemment communales avec la montée en puissance de la métropole. Des efforts de gestion ont été entrepris pour contenir les dépenses courantes et préserver un équilibre financier qui reste fragile,

mais qui permet aux services publics de la commune (accueils et infrastructures) de rester performants.

---- * ----

Dans son rapport définitif, la chambre fait état de diverses pistes d'améliorations du fonctionnement de la collectivité, sans pour autant relever de grave dysfonctionnement en son sein. Au regard de la situation que j'ai trouvée en 2014, et des critiques permanentes portées depuis par les oppositions municipales sur la gestion de la collectivité, cette conclusion est une réelle satisfaction.

La gestion de la commune

Pour reprendre les 3 thématiques identifiées dans la synthèse du rapport, la gestion de la commune, dans sa gouvernance et son fonctionnement, n'appelle pas de critique majeure ni de changement de cap, mais plutôt la poursuite et l'accélération de la formalisation et de la précision des procédures utilisées, afin de sécuriser les opérations et de gagner en efficacité.

Je prends bonne note des pistes d'amélioration et des remarques prodiguées par la chambre, qui seront mises en œuvre au cours de l'année 2023.

La commande publique est une fonction qui se développe et se structure au sein de la collectivité. Le poste créé à cet effet ainsi que l'expérience de la nouvelle DGS sur cette thématique vont permettre de mettre en place les procédures et le fonctionnement adéquats par rapport à la réglementation et à l'objectif d'efficience de la politique Achats de la commune.

En matière de gestion des ressources humaines, l'ensemble de la politique menée et des documents et procédures nécessaires ont été formalisés, revus ou définis au cours du dernier trimestre 2022, aboutissant au vote de plusieurs délibérations lors des deux derniers conseils municipaux pour répondre aux remarques de la chambre et aux besoins réglementaires. Ainsi, la recommandation n°1 a d'ores et déjà été réalisée (à l'exception de la formalisation sur les conditions d'astreintes qui sera bientôt mise en œuvre), tout comme la recommandation n°2 sur l'adaptation du RIFSEEP.

La qualité de la gestion budgétaire et comptable est quant à elle satisfaisante sur le fond, avec des progrès réalisés sur la période, même si des améliorations de formalisation, et de méthode pour ce qui concerne notamment la prévision budgétaire en investissement, doivent être apportées pour améliorer la rigueur attendue sur les documents budgétaires. Ces recommandations seront également mises en œuvre au plus vite.

Enfin, l'arrivée d'une nouvelle DGS va permettre de formaliser les procédures et méthodes de travail pour sécuriser le fonctionnement des services. Ce travail s'accompagne d'une identification de mutualisations possibles, comme recommandé par la chambre, avec les collectivités alentours : plusieurs communes dans le cas de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, la commune de Varcès pour des discussions sur une police municipale, la Métropole etc. Les mutualisations éventuelles avec d'autres communes et les services de la Métro sont d'ailleurs actuellement en cours de définition, et la commune a souhaité participer à plusieurs de ces groupes de travail pour définir les offres de mutualisation pertinentes auxquelles elle pourrait souscrire.

Les risques naturels

Le second élément important relevé par la chambre concerne les risques naturels. La commune est confrontée à nombre d'entre eux. La chambre s'inquiète ainsi de l'impact sur les finances des investissements nécessaires pour réaliser les travaux de protection.

Rappelons que la carte des aléas définie et établie par l'Etat a été mise à jour en 2018 et portée à connaissance de la commune subitement et avec effet immédiat. Cette démarche a ainsi accru les charges et obligations incombant à la commune en matière de protection des enjeux bâtis, sans aucun plan de financement ou de moyens d'ingénierie associés. La municipalité a cependant engagé ce plan de protection avec volontarisme, en s'appuyant sur des agences de l'Etat comme la RTM, afin de réaliser les premiers (et conséquents) ouvrages de protection.

D'autres projets sont actuellement en cours mais tous ne pourront pas être réalisés au cours du mandat, pour des raisons financières, d'urbanisme (foncier disponible) ou de temps, les études nécessaires à la réalisation de chaque ouvrage ne pouvant se faire dans un délai court. Tous les ouvrages n'ont d'ailleurs pas la même urgence. La mobilisation de la Mission Risques de la Métropole, lancée à l'été 2022 par la Métropole, a aussi été actée lors du dernier conseil municipal, afin de pouvoir bénéficier des outils de la métropole sur le sujet.

J'attire également l'attention de la chambre sur les difficultés de réalisation des ouvrages de protection, quand aucune règle n'est prévue pour pouvoir disposer ou acquérir rapidement le foncier nécessaire. Ces démarches restent donc longues et complexes, sans parler de l'attitude contre-productive de certains membres de l'opposition municipale qui s'attèlent à monter les habitants contre ces projets, freinant ainsi leur réalisation...

Pour ce qui concerne les éléments connexes, et notamment la mise à jour du PCS, la stabilisation des effectifs en mairie et l'arrivée d'une nouvelle DGS vont permettre de reprendre ce sujet prioritaire pour le faire aboutir au plus vite.

La situation financière de la commune.

Le dernier élément majeur relevé par la chambre est ainsi certainement le plus important. Il concerne la situation financière de la collectivité. Celle-ci reste effectivement fragile, et la municipalité en est pleinement consciente, mais elle reste maîtrisée. La capacité d'autofinancement demande ainsi à être augmentée, et c'est une priorité de l'équipe municipale.

La situation décrite par la chambre est connue de la municipalité. L'état des finances trouvé au début du dernier mandat municipal (2014) a nécessité des efforts importants et induit encore aujourd'hui une situation fragile sur la CAF de la collectivité. Le redressement de la CAF et de l'EBF, ainsi que la construction du PPI, sont des objectifs de l'équipe municipale à court terme pour améliorer le pilotage de la collectivité et sa situation financière.

Bien que tendue, la situation financière reste maîtrisée. Quelques marges de manœuvre existent pour augmenter les recettes de fonctionnement, et les dépenses sont suivies de près.

La municipalité a volontairement choisi depuis son élection de ne pas alourdir plus que nécessaire la ponction fiscale sur les ménages (les taux d'imposition sont ainsi inchangés depuis 2017, et en réalité

depuis bien plus longtemps encore), et de maintenir l'ensemble des services publics de la commune. Les services de Petite Enfance et Jeunesse, qui complètent le fonctionnement du groupe scolaire actuellement doté de 11 classes, nécessitent ainsi des moyens importants en personnel et en dépenses (fonctionnement et investissement), qui réduisent les marges de manœuvre financière de la collectivité. L'épargne n'a donc effectivement pas beaucoup progressé, même si l'exercice 2022 (hors éléments exceptionnels) devrait être plus positif.

Au titre des recettes, l'évolution du taux d'imposition est toujours possible dans une commune dont le potentiel fiscal est élevé, même si cette voie n'est pas privilégiée par la municipalité. L'évolution des bases d'imposition apportera cependant une première augmentation des recettes, et le prix des services publics locaux sera revu sur la base d'une analyse plus fine de son coût exact, pour limiter la contribution nette de la collectivité.

Pour les dépenses de fonctionnement, une gestion vigilante et prudente sera poursuivie, accompagnée par la réévaluation systématique de toutes nos dépenses récurrentes. J'espère également que les contraintes imposées par l'Etat aux collectivités seront à l'avenir mieux anticipées et ne pèseront pas trop sur nos communes. La forte hausse du point d'indice en 2022, les contraintes toujours plus fortes sur les réglementations à suivre, sur les qualifications des personnels encadrant les enfants, sur les bâtiments etc., qui s'accompagnent d'une diminution continue de la DGF (-26,6% en 5 ans) ne sont en effet pas de nature à faciliter la gestion et la prospective des collectivités.

Les nombreux contentieux engagés par l'opposition municipale impactent également sur le budget communal et une attitude plus constructive permettrait de mieux utiliser l'argent des contribuables.

La chambre insiste enfin sur l'approfondissement de la démarche prospective. Comme indiqué dans le corps du rapport, cette démarche a été initiée dans ses fondements et demande à être approfondie et formalisée. C'est tout l'effort qui sera conduit en 2023 pour améliorer la gestion financière de la commune.

Je souhaite toutefois relever qu'un bon nombre d'investissements prévus seront possibles sur la fin du mandat grâce aux recettes exceptionnelles reçues en 2022 et aux demandes de subventions plus systématiques. Ce qui permettra de continuer à travailler sur le fonctionnement afin de redresser la CAF dans la durée.

Des constats positifs

Au-delà de ces trois thématiques, je note avec satisfaction la reconnaissance par la chambre des efforts réalisés pour la remise à niveau des équipements publics (Ruban, mais aussi bâtiments de l'école qui nécessitaient un entretien important – toujours en cours) et l'action de modernisation de la commune. Un travail important a en effet été réalisé, au regard de l'état de la collectivité trouvée en 2014. La remise à niveau des infrastructures, l'engagement retrouvé des agents, la modernisation des services, l'utilisation précautionneuse de l'argent public, sont à porter au crédit des réalisations récentes et confirment une volonté de bonne gestion de la collectivité.

Deux autres sujets qui ont fait l'objet de nombreuses critiques de la part des oppositions, sont également évoqués dans le rapport.

Les relations avec le Parc Naturel Régional du Vercors tout d'abord. Après une étude approfondie, la chambre n'a pas jugé incongrue ou illégale la demande faite par la commune de sortir du périmètre du Parc, comme le permettent les statuts. Le fondement juridique n'étant cependant pas très clair et la procédure employée sujet à discussion, ce contentieux reste à régler avec l'aide des services de la Préfecture et de la Trésorerie, qui seront saisis par la commune.

L'opération du Villarey ensuite, à laquelle la chambre n'a trouvé aucun problème légal ou juridique comme s'acharnent à le faire croire les oppositions.

La chambre a par ailleurs noté les nombreuses actions entreprises par la collectivité dans le domaine de l'environnement. Celles-ci répondent en réalité à 3 axes stratégiques, formalisés dans le programme électoral de l'équipe municipale, qui sont l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des espaces favorables à la biodiversité et la sensibilisation et la pédagogie.

----- * -----

En conclusion, je souhaite remercier la chambre régionale des comptes pour cette analyse précise de la gestion de la commune, qui constitue un travail précieux pour les élus et les services.

Les constats effectués et les remarques et recommandations de la chambre vont permettre de confirmer les orientations données sur le fonctionnement de la collectivité et d'ajouter, de préciser ou d'accélérer certaines améliorations pour une meilleure efficacité de l'action publique et de sa capacité financière. Elles seront mises en œuvre au plus vite par l'ensemble des services et des élus.